

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../T/2023 - 2024 POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU VILLAGE VUMBI EN COMMUNE VUMBI**

Date de publication...../...../2023

Date d'ouverture des offres...../...../2023

**1. Objet de l'appel d'offres:**

La Commune VUMBI invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de viabilisation du site du VILLAGE VUMBI.

**2. Financement du Marché**

Le marché est financé sur le **Guichet non affecté 2023-2024 du FONIC**.

**3. Specification du Marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

**4. Allotissement**

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul *lot*.

**5. Délais d'exécution**

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

**6. Conditions de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

### **7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu auprès de la Commune VUMBI moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux Cents Mille Francs Burundais (200.000 FBU) à verser la moitié soit (100.000FBU) au compte n°1110/120 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de **VIABILISATION DU VILLAGE VUMBI**, et l'autre moitié soit (100.000FBU) au compte n° 34277 de la commune VUMBI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Responsable des Marchés publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 17.

### **8. Réunion d'information et/ou visite guidée de site**

Une visite du site est prévue. Elle aura lieu en date du <sup>06 11</sup>.../.../2023 à partir de 9heures. Le lieu de rencontre est prévu au chef-lieu de la Commune VUMBI.

### **9. Présentation de l'offre**

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie nette de soumission de VINGT NEUF MILLIONS de FBU (29 000 000). Elle sera présentée sous forme d'une attestation bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Les offres devront être soumises à Monsieur le Responsable des Marchés de la commune VUMBI

Les offres doivent être accompagnées des bordereaux d'achat du DAO par le paiement d'un montant de 200 000 FBU mentionné au point 7.

### **10. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### **7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu auprès de la Commune VUMBI moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux Cents Mille Francs Burundais (200.000 FBU) à verser la moitié soit (100.000FBU) au compte n°1110/120 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de **VIABILISATION DU VILLAGE VUMBI**, et l'autre moitié soit (100.000FBU) au compte n° 34277 de la commune VUMBI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Responsable des Marchés publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 17.

### **8. Réunion d'information et/ou visite guidée de site**

Une visite du site est prévue. Elle aura lieu en date du <sup>06 11</sup>.../.../2023 à partir de 9heures. Le lieu de rencontre est prévu au chef-lieu de la Commune VUMBI.

### **9. Présentation de l'offre**

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie nette de soumission de VINGT NEUF MILLIONS de FBU (29 000 000). Elle sera présentée sous forme d'une attestation bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Les offres devront être soumises à Monsieur le Responsable des Marchés de la commune VUMBI

Les offres doivent être accompagnées des bordereaux d'achat du DAO par le paiement d'un montant de 200 000 FBU mentionné au point 7.

### **10. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

**11. Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 15/11/2023 avant 10 heures au secrétariat de la commune VUMBI.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

**12. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes le 11/11/2023 à 10 heures 30 min en présence des Représentant de la commission technique chargée de suivi de la mise en œuvre des travaux de villagisation et des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants.

Fait à Vumbi, le 19/10/2023

Hon. KANKINDI Jenipher

Administrateur communal et Personne

Responsable des Marchés Publics Communaux

